



VERBAND BERNISCHER NOTARE
Rechtsberatung inklusive. Ihre Berner Notare.

ASSOCIATION DES NOTAIRES BERNOIS
Conseil juridique inclus. Vos notaires bernois.



Editorial



“Say it loud”
(James Brown)

Chères et chers membres,

Le notariat bernois est un pilier fondamental de notre culture juridique et économique. Jour après jour, nous apportons une contribution importante à la sécurité juridique, à la compréhension de questions juridiques complexes ainsi qu'à la protection et à l'équilibre des intérêts de nos clientes et de nos clients. Et pourtant, nous constatons régulièrement que nos prestations sont peu reconnues par le grand public, voire considérées comme allant de soi.

Ce constat n'est pas nouveau, mais il a récemment été clairement confirmé par deux sources fiables : l'enquête interne menée l'année dernière auprès de nos membres et l'étude représentative de la population réalisée par gfs.bern à la demande de l'ANB montrent toutes deux clairement que l'image publique de notre profession, bien qu'empreinte d'un haut niveau de confiance, est en partie floue et peu présente. Beaucoup de gens ne savent pas exactement quelles sont les compétences du/de la notaire, et encore moins quelle valeur ajoutée il/elle apporte concrètement, notamment par rapport à d'autres services juridiques ou au notariat dans d'autres cantons.

Face à ces conclusions le Comité a réagi et a décidé au printemps 2025 d'élaborer une campagne à long terme visant à positionner publiquement le notariat bernois. L'objectif de cette stratégie de communication est de communiquer de manière compréhensible, accessible et durable l'utilité sociale et pratique de notre activité et de l'ancrer dans la population.

Les valeurs qui nous guident dans notre travail quotidien sont au cœur de cette démarche : transparence, clarté, indépendance, sens des responsabilités et efficacité. La campagne vise à présenter ces valeurs de manière concrète et marquante, et à les associer à notre profession. Elle s'adresse à l'ensemble de la population du canton de Berne. En collaboration avec une agence de communication externe que nous évaluons actuellement, nous allons développer une stratégie qui permettra de diffuser efficacement nos messages, que ce soit sous forme numérique, analogique ou dialogique. Nous vous tiendrons bien sûr informés·es de l'évolution.

Nous sommes convaincus qu'un notariat fort a besoin d'une présence publique forte. Non pas dans le sens d'une publicité à court terme, mais dans le sens d'un engagement à long terme en faveur d'une image professionnelle solide qui inspire confiance, offre une orientation et, surtout, attire les jeunes qui sont sur le point de choisir leur voie professionnelle, à une époque où la clarté juridique revêt une importance croissante.

Je vous remercie chaleureusement pour votre soutien et votre confiance dans cette étape importante du développement de notre association.

Cordialement,
Simone Mülchi, présidente de l'ANB

Manifestations**Assemblée générale de l'ANB / Journée du notariat du 19 juin 2025****► Rétrospective**

La Journée du notariat 2025 (incluant l'assemblée générale ordinaire de l'association) a eu lieu à l'Hôtel Aare à Thoun le 19 juin 2025.

Les participants ont particulièrement apprécié la présence de Mme Eveline Salzmännli, conseillère municipale de Thoun, qui a adressé le mot de bienvenue à l'assemblée.

► Présentation de l'exposé préliminaire

L'exposé préliminaire avait pour sujet des «Thèmes actuels tirés de la pratique concernant le droit foncier rural et l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger».

- Exposé sur le droit foncier rural
(Flurina Donatsch, préfète suppléante de la préfecture d'Oberaargau)
- Exposé sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger
(Sandro Wegmüller, préfet suppléant de la préfecture d'Interlaken-Oberhasli)

Le procès-verbal de l'assemblée générale et la présentation de l'exposé préliminaire sont mis à disposition des membres sur le site internet de l'association, dans la rubrique «[espace membre](#)».



Election au Comité de l'ANB



Dès l'assemblée générale du 19 juin 2025 le Comité siègera dans une nouvelle composition :

Me Micael Schweizer, notaire, a été élu à l'unanimité et sous les applaudissements en tant que nouveau membre du Comité.

Mutations

Nouveaux·elles notaires pratiquants·es (ci-après « P »)

Aebersold Lucas, Bern
 Balmer David, Bern
 Brazerol Riccardo, Bern
 Eggen Claudine, Bern
 Hofer Aline, Grindelwald
 Hunsberger Clément, Reconvilier
 Jäger Florian, Bern
 Kump Jan Alexander, Langenthal
 Luginbühl Andrea, Bern
 Morgenthaler Lara, Bern
 Moscatelli Antonio, Ittigen
 Nedeltcheva Joana, Bern
 Siegenthaler Michelle, Worb
 Wittwer Simone, Bern
 Zuber Jennifer, Herzogenbuchsee

Nouveaux·elles notaires non pratiquants·es (ci-après « NP »)

Balmer Céline, Steffisburg
 Biondo Sergio, Ostermundigen
 Krapf Olivier, Ostermundigen

Sorties

Au 31.12.2024
 Balmer Beat (NP), Zweisimmen
 Barbier Daniel (NP), Bern
 Bichsel André (P), Bern
 Graf Rudolf (NP), Aarwangen
 Haussener Hanspeter (NP), Bern
 Horst Hans (NP), Münchenbuchsee
 Notter Yvette R. (NP), Bern
 Salzmann Beat (NP), Muri b. Bern
 Trösch Urs (P), Grosshöchstetten

Au 31.12.2025
 Krummenacher Bernhard (NP), Langenthal
 Schürmann Edita (NP), Liebfeld
 Siegenthaler Nathalie (NP), Bern

Passage de NP à P

Kipfer Alex, Bern
 Memis Çevik Derya, Belp

Passage de P à NP

Anderegg Kathrin, Zollikofen
 Barbier Daniel, Bern
 Bichsel André, Bern
 Gfeller Cornelia, Heimenschwand
 Siegenthaler Nathalie, Bern
 Trösch Urs, Grosshöchstetten
 Winzenried Marc, Oberburg
 Zeller Jörg, Bern

Décès

Arni Hans (P), Münsingen
 Blumer Karl, Bern-Bümpliz
 Jacobi Thomas (NP), Ittigen
 Pflüger Theo, Bern

Nombre de membres au 19.6.2025

	2025	2024	2023
Membre P	332	324	334
Membre NP	100	104	101
Total des membres	432	428	435

Fjn formation continue « Notariat numérique »

► Rétrospective

Le Forum des jeunes notaires a organisé un séminaire de formation continue sur le thème du « Notariat numérique » qui s'est déroulé le 14 août 2025. A cette occasion, les thèmes suivants ont été abordés : l'établissement d'actes authentiques numériques, les assemblées générales et séances de conseil d'administration virtuelles ainsi que le passage au numérique dans les études de notaires et les successions numériques. Des réponses ont été apportées aux questions théoriques et des indications pratiques ont été données. Nous avons eu le plaisir d'accueillir Prof. Dr. iur. Martin Eggel, Dr. iur. Riccardo Brazerol, Sladjana Märki-Rmandić et Quentin Bärtschi en tant qu'intervenants·es.

Après les exposés, les plus de 40 personnes présentes se sont retrouvées autour d'un « verre de l'amitié » et ont ensuite pu faire connaissance et échanger lors d'un repas au restaurant Dampfzentrale à Berne dans une ambiance conviviale.

Le Forum des jeunes notaires tient ici à remercier encore une fois tous les intervenants ainsi que l'Association des notaires bernois pour le temps et le soutien accordés.



Séminaire de formation continue ANB/Institut de droit notarial du 29 et 30 avril 2026

Le séminaire de formation continue de l'ANB/Institut de droit notarial 2026 aura lieu mercredi et jeudi 29 et 30 avril 2026 au Centre de conférence Egghölzli à Berne et également online. Il aura pour thème : « **L'étude de notaire dans l'environnement numérique et international** » .

Réservez d'ores et déjà ces dates dans vos agendas. Des informations complémentaires concernant les inscriptions suivront en automne 2025.

Vous pourrez vous inscrire à la journée de formation continue de l'ANB/Institut de droit notarial en temps voulu sur le [site internet de l'ANB](https://www.bernemotar.ch).

Salon «Bauen Wohnen Energie» 2025

► Salon «Bauen Wohnen Energie» du 20 au 23 novembre 2025

Cette année encore l'Association des notaires bernois sera présente au Salon «Bauen Wohnen Energie» qui aura lieu sur le site de BERNEXPO à Berne. De nombreux membres se sont mis à disposition pour tenir le stand.

L'ANB serait heureuse d'accueillir ses membres en nombre sur son stand. Les visiteurs du Salon ont également la possibilité d'assister à la conférence de l'ANB.



Informations internes

Digital Corner

► Dates des formations Terravis 2025

Date:	jeudi 4 décembre 2025	
Horaire:	09.00 – 12.00	formation de base sur les communications et transactions électroniques eGVT
	13.30 – 16.30	formation avancée sur les communications et transactions électroniques eGVT
Lieu:	Berne / allemand	
Participants:	personnes habilitées à dresser des actes authentiques / employés-es d'étude de notaire (nombre de places limité)	
Intervenants:	Werner Möckli / Jonas Brack	
Prix:	gratuit	
Inscription:	via le lien: https://www.six-group.com/de/site/terravis/usage/trainings.html ou par courriel à: notariat@terravis.ch	
Questions:	par courriel à notariat@terravis.ch	

► Workshop connaissances de base pour les légalisations et actes authentiques de constatation selon l'OAAE

Les nouvelles [formules de verbalisation OAAE](#) ont été éditées en juin 2025.

Date:	mardi 25 novembre 2025
Horaire:	13.00 – 17.00
Lieu:	Berne
Participants:	9 personnes (nombre limité de participants)
Intervenants-es:	Marcel Steck (avocat et notaire) et Claudia Schreiber (avocate)
Prix:	CHF 200.00 plus TVA
Inscription:	jusqu'au 10 octobre 2025 via le lien suivant: https://www.privasphere.com/e?5fq3hy9u3_1v_fw91lsy

Actualités de la Commission disciplinaire de l'ANB

► **Nouvelle composition**

Rudolf Buri a été élu en tant que nouveau président de la Commission disciplinaire. L'ANB se réjouit de la future collaboration avec Rudolf Buri et lui souhaite plein succès dans sa fonction.

Christoph Fankhauser se retire en tant que président de la Commission. Il est ici chaleureusement remercié pour le travail accompli.

Agenda (*non traduit*)
**Weiterbildungsangebot des bwd/VbN
für
Mitarbeitende eines Notariatsbüros**
► **Rund um Dienstbarkeiten**

Datum: Mittwoch, 29. Oktober 2025
Zeit: 08.30 bis 12.00 Uhr
Ort: bwd Bern
Anmeldeschluss: 29. September 2025

Link Anmeldung/Infos:
[Rund um Dienstbarkeiten | bwd Bern](#)

► **Teilung und Vereinigung von Grundstücken in der Praxis**

Datum: Mittwoch, 5. November 2025
Zeit: 08.30 bis 16.45 Uhr
Ort: bwd Bern
Anmeldeschluss: 06. Oktober 2025

Link Anmeldung/Infos:
[Teilung und Vereinigung von Grundstücken in der Praxis | bwd Bern](#)

► **Einführungslehrgang in die Notariatsbranche**

Datum: Sommer 2026
Zeit: Freitag 08.30 bis 16.30 Uhr
Samstag 08.30 bis 12.00 Uhr
Ort: bwd Bern

Link Anmeldung/Infos:
[Einführungslehrgang](#)

Ausführliche Informationen zu den jeweiligen Weiterbildungsangeboten finden sich unter: <https://bwd-bern.ch/wb/notariat-advokatur>

Ausführliche Informationen zu den jeweiligen Weiterbildungsangeboten finden sich unter: <https://bwd-bern.ch/wb/notariat-advokatur>

► **Berufsbildung**

Auf der Homepage des bwd sind Kurse für Berufsbildende und Praxisausbildende in Lehrbetrieben auffindbar.

Büros, die Lernende beschäftigen oder dies in Zukunft beabsichtigen, finden [unter diesem Link](#) die entsprechenden Aus- und Weiterbildungskurse.

Fondation Notariat Suisse
► **droit commercial – nouveautés et questions choisies**

Date: **Jeudi 11 septembre 2025**
Heure: 08h30 – 15h15
Lieu: Université de Lausanne,
Dorigny

Lien pour l'inscription / informations
<https://www.notariat-suisse.ch/fra/>

Notarinnen-Stamm**► Notarinnen-Stamm im Herbst****Datum:** 15. September 2025**Zeit:** 18.00 Uhr**Ort:** Toi et Moi, Bern

(Die entsprechende Einladung wurde verschickt. Anmeldeschluss ist der 10. September 2025)

Vortragsprogramm BJV 2025/2026**► Von den journalistischen Medien zu den sozialen Plattformen – rechtliche Herausforderungen****Datum:** 13. Oktober 2025**Zeit:** 18.15 Uhr**Ort:** Casino, Bern**► Digitaler Nachlass****Datum:** 10. November 2025**Zeit:** 18.15 Uhr**Ort:** Casino, Bern**► Interkantonales Recht****Datum:** 1. Dezember 2025**Zeit:** 18.15 Uhr**Ort:** Casino, Bern**► Protokollierungsmethoden – die Qual der Wahl****Datum:** 26. Januar 2026**Zeit:** 18.15 Uhr**Ort:** Casino, Bern**► Der Gerichtshof der EU und die Schweiz****Datum:** 16. Februar 2026**Zeit:** 18.15 Uhr**Ort:** Casino, Bern**► Justiz: Rechtsprechende Behörde oder Teilsouverän?****Datum:** 4. Mai 2026

Hauptversammlung

Zeit: wird bekannt gegeben**Ort:** wird bekannt gegeben**Sitzungskalender des VbN**

Der rollende Kalender des VbN ist im internen Bereich auf [der Verbandswebsite](#) abrufbar.

Bon à savoir**Bureaux du registre foncier du canton de Berne****► Nouveaux horaires d'ouverture des bureaux du registre foncier du canton de Berne depuis le 4 août 2025**

À partir du 4 août 2025, les bureaux régionaux et le bureau cantonal du registre foncier du canton de Berne ouvriront tous aux mêmes heures (guichets et lignes téléphoniques principales).

Dès cette date, les services seront à disposition sur place ou par téléphone du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

Décision du Tribunal fédéral**► Les témoins ne sont pas nécessaires pour l'authentification d'un mandat pour cause d'inaptitude**

Dans son arrêt 5A_336/2024 du 17 janvier 2025, le Tribunal fédéral a décidé que l'authentification des mandats pour cause d'inaptitude devait se faire selon la procédure d'authentification cantonale et non selon la procédure du CC en matière de succession. En détail :

Selon l'art. 361 al. 1 CC, un mandat pour cause d'inaptitude doit être établi soit par main (forme olographe), soit en la forme authentique. Comme la loi ne prévoyant pas de modalités d'authentification spécifiques, la question de savoir quelle procédure d'authentification devait être appliquée pour la constitution d'un mandat pour cause d'inaptitude était jusqu'à présent controversée.

Selon la doctrine dominante, il s'agissait, conformément au principe de l'art. 55 Titre final du CC, de la procédure d'authentification cantonale (dans le canton de Berne en principe de la procédure de lecture sans témoins). Une opinion minoritaire était en revanche d'avis que la procédure de droit successoral du CCS avec recours à deux témoins devait être appliquée.

Depuis l'introduction du mandat pour cause d'inaptitude, cette question juridique n'avait pas encore fait l'objet d'un avis du tribunal fédéral. Dans son arrêt du 17 janvier 2025, le Tribunal fédéral, composé de cinq juges, a désormais tranché définitivement la question en faveur de la procédure d'authentification cantonale. Dans sa décision largement motivée et en tenant compte du « pluralisme pragmatique des méthodes » (en appliquant les éléments d'interprétation grammaticaux, systématiques, historiques et téléologiques), le Tribunal fédéral est arrivé à la conclusion que l'art. 361 al. 1 CC ne renvoie pas aux art. 499 ss. CC. Conformément à la clause générale de l'art. 55 Titre final du CC, les cantons sont donc compétents pour déterminer la procédure d'authentification des mandats pour cause d'inaptitude. Une base légale expresse est nécessaire pour une exception à la clause générale, comme dans les art. 245 al. 2 et 499 ss. CC ou à l'art. 522, al. 1, CO (contrat d'entretien viager). Faire dépendre la validité du mandat pour cause d'inaptitude de l'appel à des témoins, reviendrait – selon le Tribunal fédéral – à étendre les exigences de forme au-delà de la lettre de la loi.

Je me permets de faire trois remarques supplémentaires concernant cette décision :

1. L'authentification des mandats pour cause d'incapacité peut continuer à se faire avec deux témoins en tenant compte de l'art. 48 al. 1 NV.
2. Comme les testaments, les mandats pour cause d'incapacité peuvent également être révoqués par la destruction de l'acte ; ceci non pas en application par analogie du droit successoral (art. 510 al. 1 CC) mais sur la base d'une base légale propre (art. 362 al. 2 CC).
3. Le Tribunal fédéral souligne dans son arrêt expressément les différences entre les dispositions pour cause de mort et les mandats pour cause d'incapacité (intérêts comparables mais pas identiques [désignation d'un bénéficiaire versus mandat] ; mécanismes de protection différents, comme par exemple la validation du mandat par l'APEA). Pour cette raison, un mandat pour cause d'incapacité ne devrait pas être établi dans le même acte notarié qu'une disposition pour cause de mort.

Errol Küffer, membre du comité, ressort droit

Mise en ligne sur l'intranet et délais rédactionnels

La présente newsletter est également disponible en ligne dans l'espace réservé aux membres. Les délais éditoriaux 2025/2026 pour « notitia » sont les suivants:

n°	clôture de rédaction	date de parution
4/25	15 novembre 2025	Fin novembre 2025
1/26	20 janvier 2026	Mi-février 2026
2/26	17 avril 2026	Mi-mai 2026
3/26	15 août 2026	Fin août 2026

Les délais éditoriaux sont donnés à titre indicatif. D'éventuelles modifications sont réservées. Le secrétaire général reçoit volontiers en tout temps les communications et les suggestions des membres.

Impressum

Berne, août 2025

Rédaction et édition

ASSOCIATION DES NOTAIRES BERNOIS

La présidente
Simone Mülchi
Notaire et avocate

Le secrétaire général
Guido Schommer